



Coordination Syndicale Départementale
De la Haute-Loire

Brioude, le 14 décembre 2016

REFUS DE L'AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BRIOUDE

Depuis 2002 et le passage aux 35 heures les agents de la Communauté de Communes de Brioude ont un protocole d'accord sur le temps de travail qui permet d'assurer un service public de qualité. Depuis plusieurs agents de la Ville de Brioude ont rejoint la collectivité en gardant le Protocole d'accord de la Mairie.

Ce protocole est légal car les agents travaillent en équipes, en horaires décalés, de nuit, le dimanche, travail pénible ou dangereux...

A la fin du mois de novembre 2016, le Président de la Communauté de Communes de Brioude a décidé de remettre en cause ce protocole en présentant aux agents une proposition d'organisation du temps de travail qui débiterait au 1er janvier 2017 :

CETTE PROPOSITION PREVOIT D'AUGMENTER LE TEMPS DE TRAVAIL ANNUEL DES AGENTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE 25 HEURES A 73 HEURES PAR AN (selon l'ancienneté).

Après plusieurs demandes de discussions de la part des agents auprès du Président de la Communauté de Communes, Mr Faucher n'écoutez toujours pas la demande des agents de maintenir leur temps de travail actuel.

Après avoir fait reporter le Comité Technique Paritaire départemental. Après avoir demandé au Président du Centre de Gestion (qui est également le Maire du Puy en Velay) de faire le nécessaire pour favoriser la mise en place d'un dialogue, nous sommes dans une situation de blocage avec le Président de notre collectivité.

Si le Président, Monsieur FAUCHER et son équipe restent sur leur position déraisonnable, les services à la population vont être impactés. Cela entraînera des perturbations : pour l'accueil des enfants dans les crèches (accueil, repas, hygiène...), les services techniques (ouvertures des gymnases)... Nous vous demandons d'ouvrir enfin un vrai dialogue !!!

EN SOUTIEN AUX AGENTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BRIOUDE ET POUR NE PAS QUE CES MESURES S'ÉTENDENT RAPIDEMENT SUR LES AUTRES COLLECTIVITÉS...

VENEZ SOUTENIR LES AGENTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BRIOUDE:



**CASSE CROUTE* LE MARDI 20 DÉCEMBRE 2016
À PARTIR DE 12H15 AU PARC DE LA VISITATION**

(vers la communauté de communes à Brioude)

*Les bénéfices serviront à aider les collègues en lutte.



Téléphones : 04-63-20-24-87

06-72-78-19-94 ou 06-52-86-78-34

E-mail : cgt.csd43@gmail.com

facebook : Territoriaux haute Loire CGT

Adresse : Ancien Mille Club, rue Antoine de Saint-Nectaire – 43000 Le Puy en Velay